

Projet d'intervention de la présidente
Marie Hélène CAZAUBON
(Seul le discours prononcé fait foi)

Monsieur le Secrétaire Général,
Madame la Présidente,
Madame La Directrice,
Mesdames, Messieurs,

L'actualité de ces derniers mois a été intense et marquée par :

Malheureusement, la poursuite de la guerre en Ukraine qui entraîne des drames humains, des populations déplacées mais aussi une crise alimentaire et économique. Avant même le début du conflit ukrainien, et plus encore après, le marché des grandes cultures était très volatil, sur des tendances fortement haussières. Les pics de prix des années 2008-2012, associés à la crise économique et financière, étaient qualifiés d'historiques avec des conséquences dramatiques : émeutes de la faim, printemps arabe. Mais que dire de ceux que l'on a vu ces dernières semaines : plus de 1000 € la tonne de colza, du blé à plus de 400 € /T, du soja à 600 € /T...

On peut légitimement se poser la question de savoir si les prix sont structurellement et durablement orientés à la hausse.

Cela dépendra de la durée du conflit mais aussi de la suite de cette guerre et sur les remises en cultures des sols.

Les ports ukrainiens sont à l'arrêt et même si des tentatives de solutions via le ferroviaire ont été très partiellement testées et éprouvées, ce ne se sont pas moins de 30 millions de T de blé qui sont bloquées et 15 M T de maïs n'ont pu être exportées sans parler des non mises en culture, et des mauvaises perspectives de récolte en Chine ou en Amérique du Sud avec le phénomène Nina.

Les conséquences se font sentir en France avec des charges très lourdes pour les éleveurs à cause de l'envolée de l'alimentation du bétail +25% en un an, sans parler de l'alourdissement du coût de l'énergie et de l'explosion du prix des engrais. Au niveau européen des mesures ont été prises avec une enveloppe de 500 M d'€ issue de la réserve de crise pour soutenir les productions en difficultés avec des compléments possibles par les Etats membres. La France l'a activé pour la filière porcine avec un fond d'urgence qui a bénéficié à moins d'une dizaine d'éleveurs landais, avec la mise en place du plan de résilience avec une enveloppe de 490 M d'€ ciblés sur les élevages fortement dépendant d'achat d'aliment, la remise de 18 cts sur les carburants et GNR et la prise en charge de cotisations sociales.

Par ailleurs, dès la fin mars, la commission européenne a accepté de déroger à certaines obligations du verdissement avec une mise en culture possible des terres mises en jachères et probablement cette possibilité sera également offerte en 2023. Même si l'impact attendu est relativement faible, terres difficiles à mettre en culture et de faible valeur agronomique, seulement environ 500 000 Ha auraient été remis en culture en France.

Au-delà d'un possible réexamen ou adaptation du green deal, il est nécessaire de réaffirmer l'impératif de souveraineté alimentaire, pas pour se replier sur soi-même mais pour accroître l'autonomie de décision. Au vu des successions de crises, 2008 : économique, 2020 : Covid 19, 2022 : avec le conflit ukrainien, avec et cette accumulation de défis à relever, il faut que nos entreprises comme les agriculteurs intègrent de plus en plus la dimension géopolitique dans leurs choix, dans leurs décisions économiques.

Ces crises soulèvent des questions fondamentales de moyen et long terme dont quels modèles de société, de production et de consommation ?

Face à la dépendance en matières premières, en intrants mais aussi en biens de consommation alimentaire (volailles

importées, fruits et légumes, viande ovine, ...) quelles orientations pour la France et l'Europe ?

Toutes ces questions auraient dû normalement trouver des réponses à l'occasion des élections présidentielles et législatives.

La question de la souveraineté alimentaire certes, mais pas seulement, comme du pouvoir d'achat, de la mobilité, de l'indépendance énergétique et des énergies renouvelables, de l'accès aux soins, de l'équilibre dans les relations commerciales et du revenu des agriculteurs sont au cœur des préoccupations des ruraux et des landais.

Nous sommes satisfaits que le ministère de l'agriculture soit aussi devenu celui de la souveraineté alimentaire. Il faudra cependant et très rapidement, des actes concrets pour dépasser les seuls constats. La France, les agriculteurs français peuvent produire plus et mieux pour peu qu'on leur en donne les moyens, que nous luttons à armes égales avec les autres pays. C'était tout l'enjeu des clauses miroirs défendues par Mr Denormandie pendant la présidence française de l'Union Européenne sur les normes sociales, économiques ou environnementales, mais que nous sortions aussi des injonctions paradoxales entre attentes sociétales et attitude du consommateur dans ses actes d'achat quotidiens.

Ce qui se passe sur le marché de la bio - avec des prix payés en dessous du conventionnel et une chute brutale des volumes - ou des circuits courts post covid est édifiant. Enfin nous souhaitons que le futur chèque alimentation promis depuis plus d'un an fasse la part belle à la production agricole française et de qualité.

Notre agriculture a su relever tous les défis. Celui de la quantité, de la sécurité sanitaire, de la qualité et montée en gamme, de l'agro écologie et je ne doute pas un seul instant que nous serons au rendez-vous de l'adaptation au changement climatique, pour peu que l'on libère les énergies et que l'on nous fasse confiance.

Cela passera bien évidemment aussi par des orientations politiques fortes sur du moyen et long terme avec un nécessaire accompagnement des transitions.

Ce temps long, celui de l'activité agricole et de la structuration des filières, s'applique également pour la PAC 2023-2027 où nous avons besoin maintenant de réponses sur les derniers points du PSN soumis à des arbitrages interministériels et de la commission. Les Landes sont particulièrement concernées par la BCAE7 « mettre en place sur les terres cultivées une rotation intra annuelle ou interannuelle ».

En clair, une nouvelle fois, la monoculture de maïs est visée. J'espère que la raison, appuyée par l'action syndicale et le lobbying de l'AGPM, l'emportera car même si la diversification et rotation des cultures sont de bonnes pratiques, dans nos systèmes « Sud-Ouest » tant d'un point de vue agronomique qu'économique pour nos agriculteurs et filières, le maïs sous toutes ses formes est une valeur sûre, le socle et pilier de notre agriculture.

Ces messages ont bien évidemment été transmis à Mme La Préfète afin qu'elle les relaie. D'autres sur la création de ressources en eau, la défense de notre culture et traditions, la formation et l'emploi, la loi EGALIM 2, ont été portés lors du grand oral agricole des candidats à la députation réunis à Souprosse à l'initiative de la FDSEA et des JA.

Notre travail, mais aussi grâce à leur fine connaissance du terrain, des enjeux et problématiques agricoles, sera facilité par la réélection de nos trois députés landais. Et nous en aurons bien besoin au vu de la brutalité et récurrence des événements climatiques de ce printemps. Canicule, sécheresse, épisodes de grêle et gel, feux de forêt, le printemps 2022 est malheureusement dramatique pour notre agriculture landaise. D'autant plus qu'il fait suite aux plus fortes gelées depuis 30 ans d'avril 2021 avec des viticulteurs et des caves coopératives doublement ou triplement impactés sans avoir eu le temps de s'en remettre.

En 2^{ème} partie de session nous ferons un bilan de ces épisodes et je vous indique que la session de septembre sera consacrée à une présentation et débat sur les mécanismes de la nouvelle assurance récolte qui prend effet le 1^{er} janvier prochain.

Cependant au vu de l'intensité des dégâts de la grêle du 3 juin, une 1^{ère} visite tant de M. Fesneau dans l'armagnac gersois, que de Mme la Préfète et Mr le Sous-Préfet quelques jours après dans 4 exploitations landaises ont pu constater les énormes dégâts sur les cultures.

Les premières mesures d'urgence tant fiscales que sociales ont été demandées auprès de l'Etat, et je sais que le Conseil départemental, comme il le fait toujours dans de telles situations, viendra compléter ce dispositif par des modalités à discuter avec eux. M. le Ministre vient de confier une mission « flash » de 2 semaines au CGAER pour évaluer très précisément les dégâts et tenter de dégager des leviers d'adaptation à court et moyen termes.

L'actualité dans les landes est également marquée par des difficultés récurrentes autour des forages. Cela fait déjà 2 ou 3 ans que nous alertons les services de la DDTM par courrier, mèls ou lors de rencontres spécifiques sur leurs interprétations, demandes nouvelles et que nous jugeons abusives. Nous avons une nouvelle fois évoqué ce sujet lors de notre dernière session notamment pour sécuriser les entreprises de forage. Une réunion a bien eu lieu sur le terrain, avec un déblocage partiel et depuis d'autres dossiers se sont accumulés.

M. le secrétaire général, il y a urgence à trouver une solution durable, intelligente, pragmatique et compatible d'ailleurs avec une analyse juridique que nous avons fait faire avec notre cabinet conseil, des spécialistes du droit de l'environnement.

Il en est de même sur la charte des riverains et des ZNT. Pour répondre aux demandes et décisions du conseil d'Etat nous avons organisé une nouvelle concertation avec les 18 signataires initiaux auxquels étaient associés les 2 syndicats agricoles non signataires et l'association des maires.

Le 19 mai nous avons renvoyé à la DDTM le projet de révision de la charte où nous indiquions également que la Charte n'était qu'un outil parmi d'autres du bien vivre ensemble. Nous mettons en avant la nécessaire réciprocité – en clair que ces distances ne soient pas prises dans la SAU mais dans les terrains qui changent de destination même si nous avons conscience que cela passe par des modifications législatives.

Bien évidemment un dialogue permanent doit être recherché et le bon sens également pendant les périodes de traitement ou d'épandages mais il faut aussi faire savoir que notre espace rural tant convoité depuis la Covid 19 est un espace vivant avec de multiples activités économiques qui peuvent parfois provoquer des nuisances.

Enfin le flyer « les phytos ; Parlons 'en » dans votre chemise est également un outil de plus à notre disposition pour communiquer sur notre métier et nos pratiques.

Après avoir rencontré la DDTM le 2 juin dernier, nous avons renvoyé, la semaine dernière une V3 afin d'encore mieux prendre en compte les problématiques de prévenance individuelle et collective.

La profession espère que c'est cette version qui sera mise en consultation publique, dans le cas contraire nous nous opposerions fermement à cette décision et ce serait considéré comme un déni de notre travail, avec une injonction paradoxale de plus, la souveraineté alimentaire versus des dizaines de milliers d'ha beaucoup moins productifs.

L'arrêté préfectoral devra être pris au plus tard le 26 juillet prochain.

Sur un tout autre sujet, mais en lien avec les nombreuses difficultés que traversent nos agriculteurs, et dans le fil droit du rapport du député Damaisin, le déploiement de la feuille de route du plan de prévention « mal être » en agriculture va se mettre en place en septembre, dans notre département.

Une journée de lancement a été organisée, le 15 juin dernier à l'APCA, pardon Chambres d'Agriculture France, c'est le nouveau

nom de notre tête de réseau, en présence de M. Daniel Lenoir, référent national nommé par le ministère de la Santé et de l'agriculture. L'objectif de cette rencontre était d'avoir un temps d'échange entre professionnels de l'accompagnement sur les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques de chacun.

Cette journée a rassemblé près de 150 personnes où ont été mis en avant la communication sur les moyens et organisations pouvant venir en aide aux agriculteurs, le développement d'un réseau de « sentinelles » avec un objectif de 5000 sur l'ensemble du territoire, de tenter par tous les moyens de rompre l'isolement des agriculteurs et d'organiser un réseau pour une meilleure écoute.

En fait quelque chose que l'on connaît très bien dans les Landes, que l'on pratique depuis plus de 20 ans avec l'association « Réagir40, Solidarité et Accompagnement » coprésidée par M. Berque et Lacave et qui tiendra son AG le 12 juillet prochain.

Pour finir mon intervention je voudrai mettre en lumière les 20 ans de Qualité Landes, cette association née de la volonté et ambition pour notre agriculture et territoire des Présidents Henri Emmanuelli et Dominique Graciet.

Fêtés comme il se doit au cloître des jacobins, là où tout a commencé, que de chemin parcouru, de belles réussites où l'union fait la force autour d'une collective des SIQO landais.

Je n'en rajouterai pas plus, car vous avez entre vos mains un numéro spécial de Cotés Landes qui retrace toute cette belle aventure.

Enfin l'été 2022 sera rythmé par les 60 marchés de producteurs de pays dont le lancement de la saison a eu lieu à Mont de Marsan le 10 juin dernier avec près de 1000 repas vendus, comme par la dizaine de comices cantonaux, avec comme point d'orgue la journée départementale de l'élevage du 3 septembre à Saint Vincent de Tyrosse où nous fêterons à l'endroit même où la réunion des 3 races - la Quercy, la Garonnaise, et la Blonde des Pyrénées a été consacrée il y a 60 ans, pour former la race Blonde d'Aquitaine.

Nous vous attendons nombreux à toutes ces manifestations et malgré un début de campagne calamiteux, j'espère surtout que les conditions climatiques de l'été seront annonciatrices de belles récoltes.

Je vous remercie pour votre attention.